L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 24 SEPTEMBRE 1868. — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LEBRET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

TARIF D'ANNONCES.

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12 mois
Un carré	$12 net	[illegible] net	[illegible] net	$50 net	$75 net
Deux "	22 "	[illegible] "	[illegible] "	[illegible] "	125 "
Trois "	30 "	[illegible] "	70 "	110 "	175 "
Quatre "	40 "	[illegible] "	[illegible] "	140 "	225 "
Cinq "	[illegible] "	[illegible] "	105 "	170 "	275 "
Six "	54 "	[illegible] "	120 "	200 "	325 "
Sept "	60 "	105 "	135 "	230 "	375 "
Huit "	65 "	115 "	150 "	260 "	420 "
Neuf "	70 "	120 "	165 "	290 "	460 "
Dix "	75 "	135 "	180 "	320 "	500 "
Onze "	80 "	145 "	195 "	350 "	540 "
Douze "	86 "	155 "	210 "	380 "	580 "
Treize "	90 "	165 "	225 "	410 "	620 "
Quatorze "	95 "	175 "	230 "	430 "	660 "
Quinze "	100 "	185 "	240 "	460 "	700 "
Trente "	175 "	[illegible] "	[illegible] "	780 "	1200 "

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 24 SEPTEMBRE.

Candidatures de la Démocratie Nationale.

POUR PRÉSIDENT:
HORATIO SEYMOUR,
DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRÉSIDENT:
FRANK P. BLAIR,
DU MISSOURI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par Chs. T. Nash, à 10 heures du matin, à la résidence connue sous le nom de "Mansion House" au coin des rues Baronne et Canal, tout le contenu de la dite résidence consistant en—meubles de chambre à coucher et de salon, glaces françaises, tapis de salon et autres, verrerie, &c., piano Pleyel, candélabres; ustensiles de cuisine, et nombre d'autres articles.

Par E. Boyer & Co., à leurs salles d'encan, 45 et 47 rue Vieille Levée—400 caisses bottes, souliers et brodequins; [illegible] malles bottes et souliers.

Par D. E. Morphy, à 11 heures, au Lafayette Warehouse, au coin des rues Magasin et Lafayette, peinture, bandes, moulin à coton, une grande cloche, fers de moulin, etc., poulies, &c.

Par Montgomery, Bros & Co. à leur salle d'encan rue du Camp, à 11 heures,—un assortiment général de meubles et d'ustensiles de cuisine. Et aux écuries de P. [illegible], rue Gravier, élégants chevaux appareillés et de monture, beaux [illegible] et voitures, buggies, wagons &c.

Par O. Va'eton, au No 45 de la rue Tchoupitoulas—whisky.

Par D. E. Morphy, au No 47 de la rue des Magasins—toile d'emballage de l'Inde.

Par Vincent & Co, au No 16 de la rue de Chartres—marchandises sèches étrangères et américaines.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 36 de la rue du Canal—habillements et lingerie.

Achetez vos [illegible] et chocolats chez [illegible], 92 Vieille-Levée.

Beaux choix de Meubles.—Ce matin, à 10 heures, M. Chas. T. Nash, encanteur, vendra le contenu d'une résidence située au coin des rues Baronne et Canal, et connue sous le nom de "Mansion House." Voyez l'annonce.

Beaux meubles à l'encan.—M. Chas. T. Nash vendra ce jeudi, 24 du courant, une grande vente de meubles à "Mansion House." La vente commencera à 10 heures du matin. Les meubles sont de choix et méritent l'attention des acheteurs qui ne trouveront jamais une plus belle occasion de bon marché.

Annonces Politiques.

Le prix d'insertion des annonces politiques doit INVARIABLEMENT être acquitté d'avance dans nos bureaux.

L'émeute radicale.

Meurtres, Effraction, pillage et incendie.

Les scènes qui se sont passées mardi soir sont la plus éclatante justification des mesures de précaution que le comité central démocratique et le maire avaient cru devoir recommander le jour de la grande procession radicale. On sait, maintenant, à n'en pouvoir douter, que le jour où il plaît à des clubs radicaux de parader dans les rues, on peut s'attendre à voir des citoyens, des femmes et des enfants inoffensifs servir de cible aux revolvers des noirs, les magasins défoncés, pillés et même incendiés. Les appréhensions qu'inspiraient les processions radicales n'étaient donc pas aussi puériles qu'on voulait bien le dire.

Nous sommes en peine de savoir comment, avec tout leur génie inventif, les organes radicaux pourront faire peser la responsabilité de ces désordres et de ces crimes sur la population blanche. Depuis deux mois que les blancs font des processions presque tous les jours, elles n'ont pas donné lieu au plus petit désordre; pas un radical sur le passage de ces processions n'a eu à se plaindre d'avoir été injurié ou molesté en aucune manière. Voilà un fait que le Républicain s'est empressé de constater lui-même. Nous pouvons affirmer, au contraire, qu'il n'y a pas eu une seule sortie des clubs radicaux, sans qu'on n'ait eu à rapporter quelque désordre: démocrates de couleur assaillis ou battus, citoyens frappés ou injuriés, magasins envahis et pillés. Mais jamais, nous devons le dire, les désordres n'avaient pris la gravité qu'ils ont pris dans la soirée de mardi.

Dans l'appréciation de ces événements, nous tâcherons de nous dégager de tout esprit de parti et à juger froidement les choses d'après des témoignages bien constatés. Or, après avoir parcouru les différents quartiers qui ont été le théâtre des troubles, et avoir entendu un grand nombre de personnes, nous sommes arrivés à la conviction que, si les meneurs de la procession n'ont pas commandé ce qui a été fait, ils ont dû au moins avoir connaissance de l'intention qu'avaient certains clubs de commettre des désordres. Cela se savait et cela se disait à l'avance parmi la population de couleur. Il y avait eu des menaces de proférées. Les nègres étaient armés comme l'événement l'a prouvé, et la police qui aurait dû réprimer les démonstrations tumultueuses à leur début a laissé faire et n'est intervenue que quand tout était fini. Les meneurs blancs, Michael Hahn, Atocha, Shelly et autres qu'on dit avoir vus en tête de la procession, avaient disparu et s'étaient prudemment mis hors d'atteinte.

Pour que des nègres ordinairement paisibles et d'un caractère généralement inoffensif et peu audacieux, se soient livrés à des excès tels que ceux qui ont été rapportés, il faut qu'ils aient été enflammés et poussés au mal par les prédications incendiaires et les conseils perfides de leurs chefs blancs ou noirs. On ne peut pas considérer les événements de cette soirée comme une échauffourée sans conséquence, résultant d'une émotion momentanée, car, en dehors de l'épisode le plus important qui s'est passé rue du Canal, il y a eu le pillage et l'incendie du magasin de M. Brisolara, et une série d'attaques isolées commises contre des blancs ou des gens de couleur démocrates dans différents quartiers de la ville. On en trouvera un certain nombre relatées dans notre chronique, mais il y en a eu d'autres qui ne sont pas encore connues. On peut juger par là de l'esprit qui anime les noirs radicaux. S'ils se livrent au meurtre, au pillage et à l'incendie, c'est qu'on leur a prêché le meurtre, le pillage et l'incendie. Les meneurs ont excité chez leurs crédules disciples des passions sauvages qu'ils ne pourront peut-être pas maîtriser quand ils le voudront. Les plus coupables ne sont pas les disciples qui agissent, ce sont les meneurs qui ont égaré et perverti l'esprit de leurs ignorantes dupes. C'est donc sur les meneurs que doit retomber la responsabilité des événements accomplis et de ceux plus tristes encore peut-être qui en seront la conséquence.

Maintenant, qu'y a-t-il à faire pour sauvegarder la tranquillité publique et pour préserver la communauté de l'application en grand des théories dont nous avons eu seulement quelques échantillons pratiques? Si les citoyens se protègent eux-mêmes, les radicaux ne manqueront pas de les représenter comme des rebelles ennemis des lois de reconstruction, et comme mettant obstacle à l'exercice des droits des noirs, et leurs amis démocrates du Nord ne se feront pas faute de dire que les "émeutes" dans le Sud sont [illegible]. Cependant, on avouera que ce serait pousser un peu loin la prudence et la modération que de se laisser assassiner, piller et incendier sans essayer de résister.

La population ne peut pas compter sur une protection efficace de la part de la police parce que le petit nombre d'agents bien intentionnés qui y ont été maintenus, sont paralysés par la crainte d'être renvoyés s'ils osent arrêter les émeutiers radicaux. Les seules arrestations faites mardi soir dans le second district, ont été celles de quelques démocrates et elles ont eu lieu sous des prétextes futiles. La protection de l'autorité militaire est peut-être plus efficace, mais elle est un peu tardive, les troupes ne pouvant être maintenues constamment en ville, ni employées à tout propos.

Cette situation ne laisse donc pas d'être alarmante et embarrassante, et il n'y a pas de temps à perdre pour y remédier. Nous engageons les membres du comité central à provoquer une conférence entre le maire et le shérif, représentants de la ville et de la paroisse, et le général commandant le district, pour aviser aux mesures à prendre. Il ne nous appartient pas d'indiquer quelles doivent être ces mesures, mais il nous semble qu'il serait bon de revêtir d'un caractère légal les citoyens qui peuvent être appelés à réprimer les brigandages que voudraient commettre les vauriens du parti radical.

Nous croyons, en outre, que les autorités locales, le maire et le shérif, doivent employer tous les moyens propres à connaître les coupables et déférer ceux-ci à la justice. Les clubs qui ont commis le plus de désordres sont connus, et il ne serait pas impossible d'obtenir la liste de leurs membres et de trouver parmi eux les voleurs et les incendiaires. La population est en droit de compter que les deux fonctionnaires qu'elle a élus aux emplois de shérif et de maire, sauront faire preuve de fermeté et d'initiative pour arriver à la punition des coupables pour le passé et à la prévention des nouveaux dangers dont nous sommes menacés. En terminant nous renouvellerons à nos amis la recommandation que nous leur avons déjà faite d'user de la plus grande circonspection et d'éviter jusqu'au plus léger prétexte de provocation.

Les fruits de l'arbre radical.

En dépouillant la malle que la poste nous a apportée hier, nous trouvons dans nos échanges une série de faits que les correspondants radicaux n'auront certainement pas télégraphiés à leurs patrons. Ils indiquent à quel degré de démoralisation et d'audace en sont arrivés les affranchis qui se sont trouvés en contact fréquent avec les partisans de l'égalité sociale. Les scènes horribles que l'on trouvera relatées plus bas se sont passées dans les Etats frontières, là où les radicaux blancs sont nombreux, et où ils exercent par des rapports journaliers une influence toute-puissante sur l'esprit des affranchis. Certes, il y a parmi les gens de race africaine de mauvaises comme de bonnes natures, et le plus grand nombre ne pousse pas l'interprétation des doctrines égalitaires aussi loin que l'ont fait les brutes dont nous allons relater les crimes. Mais les circonstances mêmes dans lesquelles se sont accomplis ces méfaits, indiquent que le sens moral de ceux qui les ont commis avait été perverti par les prédications radicales ou par les excitations de l'incendiaire qui gouverne en ce moment le Tennessee. On voit par ces exemples, qui se renouvellent avec une fréquence alarmante, puisque nous en trouvons trois dans une seule journée, quels fruits déplorables peut produire l'enseignement radical sur des esprits grossiers et incultes comme le sont encore ceux de beaucoup d'affranchis. Passons au récit des faits qui ont une triste éloquence:

(Extrait du *Louisville Courier.*)

Un horrible outrage a été commis, il y a quelques jours, dans le comté Daviess, par un nègre sur une petite fille, dont les parents résident à environ sept milles au Nord de Gallatin. Ce misérable a cherché et saisi l'enfant dans les bois et après avoir accompli son crime l'a attachée à un arbre et a disparu. Après trois jours de recherche, on a trouvé la pauvre petite fille attachée à l'arbre; elle était mourante et elle a vécu à peine assez longtemps pour dire le nom du criminel. On n'a pu retrouver les traces de ce dernier.

(Extrait du *St Louis Dispatch* du 14 septembre.)

Une terrible tragédie, qui est indubitablement le résultat des prédications radicales, a eu lieu vendredi et samedi sur la route de Manchester, à environ 26 milles de St-Louis. Il paraît que depuis quelque temps M. Hilderbrandt, qui tient le Pond Store sur la route de Manchester, employait un nègre nommé Jordan, auquel il enseignait le pouvoir et la force de l'égalité. Il y avait dans la maison une jeune allemande, Armenia Drienhofer, que le maître de la maison avait élevée et adoptée. Le nègre était dans la maison sur un pied parfait d'égalité, mangeant à la même table que son maître et étant admis au salon. Ayant ainsi appris à pratiquer l'égalité sociale aussi bien que l'égalité politique, il se crut tout permis, et il poursuivit la jeune fille de ses importunités. Vendredi dernier il entra dans la cuisine où elle travaillait, et se voyant repoussé par la jeune fille, il essaya d'employer la violence. Elle réussit à le repousser et à s'enfermer dans la cuisine où elle reprit son travail. Le nègre alla s'armer d'un fusil à deux coups et par la fenêtre de la cuisine il tira sur la malheureuse fille qui, occupée à laver, lui tournait le dos.

L'assassin jeta son fusil et s'enfuit dans les bois où il fut poursuivi et arrêté. La victime n'était pas morte sur le coup, son agonie se prolongea jusqu'à minuit. Mais avant d'expirer elle put raconter ce qui s'était passé.

Le samedi suivant, le prisonnier fut emmené à la station Glencoe, pour être conduit à St-Louis, mais comme il n'y avait pas de train avant le soir, il fallut attendre. La foule s'amassant à la gare, les officiers décidèrent d'emmener leur prisonnier dans un wagon. Mais [illegible] en route le cortège funèbre qui revenait d'enterrer la jeune fille. La vue du meurtrier excita la foule qui arracha le nègre des mains de ses gardiens et qui alla le pendre à un arbre derrière la maison. Les auteurs de cette exécution sommaire étaient des radicaux.

(Extrait du *Chattanooga Union*, 12 sept.)

Nous avons appris hier les détails d'un horrible outrage commis près de la station Tyner, par cinq nègres. Celui qui nous donne ces informations, M. Stantirfer, est bien connu à Chattanooga et ses assertions sont dignes de foi. C'est un fermier, établi dans le voisinage de l'endroit où les faits se sont passés.

Il paraît que le voisinage de "House's Camp Ground", à un mille et demi de la station Tyner, dans la partie orientale du comté Hamilton, est, depuis quelques semaines, infesté par des nègres qui sont la terreur des habitants par leurs vols répétés et leurs tentatives contre les femmes. Samedi soir, une famille du nom de Gardner, venant du Nord de l'Alabama, arriva au Camp Ground pour s'y établir. La famille se composait de Hiram Gardner, vieillard de 60 ans et de trois filles. Arrivés dans leur wagon auprès du village, ils résolurent d'y passer la nuit.

Vers minuit ils furent éveillés par un grand bruit et virent le wagon entouré de nègres. M. Gardner qui est un vieillard très faible, leur parla, ils répondirent par des jurons, se saisirent de lui et le battirent cruellement. Les femmes se mirent à crier et les nègres se hâtèrent de les arracher du wagon, attachèrent les deux aînées, et entraînèrent avec eux après leur avoir lié les mains, la plus jeune âgée de 25 ans ainsi que le père, puis remontant à cheval ils disparurent dans les bois.

Ce n'est qu'au point du jour qu'un fermier en passant entendit les cris des femmes attachées. Il les délivra, les emmena au village et donna l'alarme. En moins d'une demi-heure douze hommes armés furent réunis et se mirent à la poursuite des ravisseurs.

A trois milles de l'endroit où était le wagon, on trouva gisant sur le sol, à vingt pieds l'un de l'autre, Gardner et sa fille. Avec un pot de whisky on les rappela à la vie et on les ramena au village. M. Gardner raconta alors que les nègres au nombre de cinq les avaient amenés à l'endroit où on les avait trouvés et qu'ils l'avaient attaché à un arbre, qu'alors il avait vu deux de ces monstres à face humaine tenir sa fille pour la livrer à un troisième; que rendu fou par ce spectacle, il avait vainement essayé de rompre ses liens et qu'il avait poussé des cris de désespoir. Un des nègres lui ordonna brutalement de se taire et tira sur lui. Atteint d'un coup de feu, Gardner avait perdu connaissance et sa malheureuse fille était restée sans défense à la merci des cinq nègres. Elle est dans un état tel qu'on doute qu'elle puisse en réchapper.

Ces faits ont occasionné une véritable panique dans le voisinage. On n'ose plus laisser sortir les femmes, et beaucoup d'habitants quittent le pays.

Nous apprenons qu'hier soir un des nègres a été arrêté et emprisonné à la geôle du comté.

Ces nègres sont les miliciens loyaux que Brownlow se propose d'appeler en service pour tenir abattus les "damnés rebelles." Que Dieu ait pitié du pauvre Tennessee, car il ne paraît pas probable que des secours humains puissent protéger les femmes contre le sort terrible qui les attend quand des nègres sans merci seront armés par une législature radicale et que les tribunaux civils n'auront plus le droit de connaître de leurs actes.

Chapeaux, Chapeaux.—M. J. J. Albert a en magasin, rue de la Douane No 60, un des plus beaux assortiments de chapeaux et de casquettes qui aient jamais été importés en cette ville. Le fonds de M. Albert étant constamment renouvelé par des envois du Nord et d'Europe, nous pouvons dire avec assurance que tous les articles en sont remarquables d'élégance et de fraîcheur. Le public est invité à aller le visiter.

Seymourine.—M. Jules Fritz, coiffeur employé chez M. Poirier, rue St. Louis, sous l'hôtel St. Louis, a inventé une eau merveilleuse, composée seulement de substances végétales et qui a la propriété d'arrêter la chute des cheveux en très peu de temps et de faire repousser les cheveux sur les têtes chauves. On peut voir chez M. Poirier de nombreux certificats attestant les propriétés remarquables de cette eau.

LE TREMBLEMENT DE TERRE.

Nous trouvons dans les derniers journaux reçus de Panama de nouveaux détails sur le tremblement de terre de l'Amérique du Sud:

"La plus terrible des calamités signalée jusqu'ici est l'anéantissement complet avec tous leurs habitants des villes de Puno et de Cerro del Pasco. La ville de Puno contenait trente mille habitants; elle est située au milieu des Andes, à peu près à la même latitude qu'Arequipa. De même que Cerro del Pasco, elle était construite sur des mines d'argent en exploitation, c'est-à-dire au-dessus d'immenses cavernes creusées par les ouvriers depuis deux ou trois siècles.

"Le tremblement de terre a ouvert ces cavernes; il a fait un vaste gouffre, où la ville entière, maisons, églises, couvents, avec toute la population s'est engloutie d'un seul coup. Quelques cavaliers seulement ont pu s'échapper et porter à Lima la nouvelle de la catastrophe.

"On croit que d'autres districts miniers ont éprouvé le même sort que Puno. La ville entière de Cuzco a aussi été détruite et la plus grande partie de sa population a péri.

"A Arica, on a assisté à un spectacle à la fois horrible et effrayant. Pendant le tremblement de terre, les personnes qui étaient réfugiées au bord de la ville, ont vu tout à coup le sol s'entr'ouvrir, et plus de cinq cents momies en sortir lentement en files parallèles à la mer. Toutes ces momies avaient une position identique, les mains jointes au-dessous du menton, les genoux relevés et les pieds soutenant le corps desséché. Jamais, dans une circonstance si critique, on n'avait vu plus horrible apparition.

"Cette apparition peut toutefois s'expliquer autrement que par un miracle. A l'endroit où les momies sont sorties du sol se trouvait un cimetière qui a toujours eu la réputation de momifier les corps, et qui est abandonné depuis un siècle. Les cadavres que la terre a rejetés sont ceux d'Indiens morts depuis la conquête espagnole, et enterrés à la mode indienne.

"A Tambo, un padre espagnol a voulu profiter du tremblement de terre et du raz de marée pour se poser en prophète et en faiseur de miracles. Au moment où la foule se précipitait hors de la ville pour gagner les collines voisines, il est intervenu en disant que la mer n'était pas à craindre, attendu qu'il allait la calmer au nom de Dieu. Cinq cents personnes environ écoutèrent la voix de l'antique superstition espagnole, elles se formèrent en procession autour du padre, et se mirent en marche vers la côte en chantant des hymnes. Mais le raz-de-marée n'arrêta pas ses ravages à la voix du prêtre, et une vague immense l'engloutit brusquement avec ses cinq cents dupes.—Tant il est vrai que le temps des miracles est passé."

CHRONIQUE LOCALE.

L'émeute radicale.—La réunion des clubs radicaux en procession mardi soir, avait pour occasion la présentation d'une bannière à deux clubs, sur la place Congo. Il paraît que les radicaux se sont querellés entre eux sur la place, nous ne savons à quel sujet, et que les esprits étaient excessivement montés. Différentes circonstances indiquent qu'il y avait des intentions hostiles chez les clubs et que des désordres étaient prémédités. Leur attitude en passant dans les rues, leurs cris, leurs hurlements avaient un air de défi et de menace qui avait frappé beaucoup de personnes. Le bruit courait parmi les gens de couleur qu'il allait se passer quelque chose. Une famille créole avait été avertie par ses domestiques de couleur qu'il y avait du danger à sortir. La foule de négresses et de négrillons qui escortaient la procession de chaque côté, balayait les passants sur les trottoirs, et les hourras étaient devenus des vociférations. Cependant, la procession partie de la place Congo était arrivée rue du Canal sans qu'il y eût aucune rixe. La queue du cortège composée d'un club de zouaves en pantalons gris, vestes bleues et calottes blanches et rouges et de nègres sans uniformes, se trouvait arrêtée à l'encoignure de la rue Bourbon lorsque le désastre a commencé.

Voici la déclaration de M. Damonteil qui s'accorde avec ce qui nous a été relaté par plusieurs citoyens respectables.

"Au moment où la procession passait devant mon établissement, poussant des cris et des hurras, un jeune homme nommé Costa qui se tenait à l'encoignure, se mit à crier hurra pour Seymour et Blair en agitant son chapeau. Comme le défilé était presque fini, un des huit ou dix messieurs qui étaient à l'encoignure cria "Hurra pour Rollins." A ce moment une quarantaine de nègres se précipita sur ce monsieur. J'ai l'habitude quand il passe une procession radicale de placer mes employés à la porte pour la fermer en cas de tentative pour envahir l'établissement. Quand la poussée eut lieu ils fermèrent les portes et y mirent les barres, ce qu'ils eurent de la peine à faire parce que les nègres poussaient du dehors. Trouvant les portes fermées les nègres commencèrent à briser les glaces avec leurs lanternes. Quinze grandes glaces ont été mises en pièces, et tout ce qui se trouvait dans les vitrières a été volé. Après avoir brisé les vitres ils ont jeté deux lanternes allumées dans le magasin. Le premier coup de feu a été tiré par un nègre à l'un de mes commis, John Bistes, il a traversé la vitrière. Trois coups de feu ont été tirés à deux dames et deux messieurs qui prenaient des glaces sur la galerie. Une des balles a passé à un pouce de mademoiselle Greenwood, fille de Moses Greenwood, et cette demoiselle s'est évanouie. Il n'y avait pas plus de dix blancs sur le trottoir. M. Owen et des personnes de sa famille étaient dans le magasin quand le premier coup de feu a été tiré à travers la vitrière."

La déclaration de M. Damonteil sera corroborée par le témoignage de ses employés, par celui de M. Owen, de M. Zacharie, de M. Macon, par celui des messieurs qui étaient avec Mlle Greenwood et sa compagne, et par celui de deux officiers de l'armée fédérale qui se trouvaient sur le balcon, le lieutenant King de l'artillerie qui était en uniforme et un autre officier en civil. Après les trois coups de pistolet tirés par les radicaux sur les personnes qui se trouvaient sur la galerie, un des messieurs présents riposta par un coup de feu, mais sur l'observation d'un employé de l'établissement il rentra dans la maison.

A quelques pas plus loin dans la même rue, le tambour des zouaves radicaux battait le rappel, et les noirs du club essayaient de forcer les portes de la maison blanche sans y pouvoir réussir. Les cris de "mettez-y le feu" ont été entendus par plusieurs personnes.

Le *Républicain* d'hier soir contient autant de mensonges que de mots sur le commencement des hostilités. Mais il nous apprend que la queue de la procession se composait de deux compagnies de la grande armée de la république, des zouaves de Grant et Colfax et des Warmoth Guards. Ce sont ces derniers et les zouaves qui ont mis à sac les vitrières de M. Damonteil.

Une fois les premiers coups de feu tirés, une confusion inexprimable s'ensuivit. La procession se divisa, à la rue Dauphine, ceux qui étaient en deçà se rapprochant de la rue Bourbon, les autres se pressant vers la rue Bourgogne. A cette encoignure les nègres de la procession se mirent à tirer et on vit des négresses qui venaient de l'arsenal radical situé rue Dryades en face le "Mechanics' Institute" apporter dans leurs tabliers des revolvers qu'elles distribuaient aux noirs.

Il y a eu pendant cinq minutes une scène qu'il est impossible de décrire. Attirés par ce bruit des coups de feu un certain nombre de démocrates des clubs "Steedman Guards" et "Blair Zouaves" qu'on haranguait rue St-Charles, du haut de l'Hôtel St Charles, accoururent rue du Canal, où ils se sont trouvés exposés au feu des noirs et même au feu des agents de police. Dans les Steedman Guards [illegible] blessés. Les clubs [illegible] n'ayant pas d'armes à feu durent une charge avec leurs bâtons [illegible] qui suffit à mettre en fuite les clubs radicaux.

Une partie de ces clubs prit la rue Bourgogne, d'autres la rue des Remparts.

Un homme de couleur du nom de Voltaire Commagère qui assistait en curieux avec son jeune garçon âgé de 11 ans, se trouvait pris dans la bagarre, s'échappa par la rue Bourgogne et tomba entre Canal et Douane atteint d'une balle tirée vraisemblablement par un membre d'un club radical.

Son petit garçon a déclaré qu'il croyait d'abord que son père avait butté, mais le malheureux ne se releva pas. Cette déclaration ainsi que la suivante dément la version du *Républicain* qui prétend que Voltaire était dans la procession monté sur une mule et qu'il a été atteint par le coup de feu tiré de la galerie de M. Damonteil.

Mme Carey, concierge de la Haute Ecole située rue Bourgogne, entre Bienville et Douane, déclare qu'elle a vu un homme tomber encoignure Canal et Douane, et un autre un peu plus loin, que ce dernier a été emporté dans une voiture. Une enquête a été tenue sur le corps de Voltaire par le coroner, le verdict dit qu'il a été tué par un coup de pistolet tiré par une personne inconnue.

A l'encoignure Remparts et Conti les radicaux ont atteint un homme de couleur démocrate et lui ont mis le pistolet sur la tête. On a entendu le malheureux crier, puis demander grâce, puis le bruit de trois coups de feu et des gémissements.

M. F. Keating, commis du lieutenant de police du Premier District, a été blessé au bras droit à l'encoignure Baronne et Canal.

On a trouvé dans une allée rue Bourgogne Octave Reffel avec une jambe cassée. C'est, dit-on, un beau frère du lieutenant-gouverneur Dunn. Il est geôlier de la station de police du Troisième District. Trois ou quatre zouaves de Grant et Colfax ont été blessés.

Pendant que ces scènes se passaient rue du Canal, une autre non moins sauvage avait lieu rue des Remparts à l'encoignure St Pierre. Il y a là une confiserie tenue par M. Brisolara. Le propriétaire était sur son balcon avec sa famille. Deux ou trois de ses compatriotes se trouvaient devant la porte. Quelques négrillons se mirent à taquiner ces derniers, et les noirs excités par les femmes voulurent se jeter sur eux. Les blancs se réfugièrent chez Brisolara et sortirent par une porte de derrière. C'est alors que l'établissement fut mis à sac au milieu des vociférations démoniaques, et M. Brisolara vit de son balcon les nègres mettre le feu avec leurs lanternes. Un des officiers du club qui se trouvait là, intervint et réussit à éteindre le commencement d'incendie.

La confiserie de Max Nihoul, à l'encoignure Remparts et Bayou était heureusement fermée. Les noirs radicaux essayèrent d'en enfoncer les portes, mais on les entendit dire "les portes sont trop solides". Ils tirèrent sur une domestique irlandaise qui mit le nez à une fenêtre d'un étage supérieur.

Nous avons raconté l'attaque commise contre M. Blumenstein. A presque toutes les encoignures de la rue des Remparts, les nègres ont tiré des coups de feu. A l'encoignure Ursulines et Dauphine il y a eu une douzaine de coups de pistolets.

Dans la rue Claiborne ils ont tiré sur plusieurs voitures de chemin de fer urbain. Un jeune homme, Constant Dominique, qui était assis sur le pas d'une porte, a été attaqué par quatre noirs qui ont tiré deux fois sur lui. Il a reçu une blessure légère à l'épaule et une autre plus grave à la cuisse. Il demeure rue Vieille-Levée, près la rue Ursulines.

MM. Frank Herron et F. Reinecke rapportent qu'étant dans la voiture No 13 de la ligne de la rue Du Maine, entre Tremé et St-Claude, un club radical de 40 ou 50 membres a tiré un coup de feu sur la voiture.

M. T. Benachi, fils du consul grec, qui rentrait chez lui, a reçu plusieurs coups de feu, encoignure Esplanade et Remparts, tirés par une douzaine de noirs.

Des zouaves radicaux étaient arrêtés à l'encoignure Claiborne et Esplanade. Un cab portant un blanc blessé dans la mêlée rue du Canal vint à passer. Les nègres lui coururent sus en criant "tuez-le" "tuez-le". Un blanc qui était avec les nègres fit quelques efforts pour les arrêter et le cab put continuer sa route.

Plusieurs des clubs radicaux qui s'étaient reformés dans les faubourgs sont, nous a-t-on dit, revenus vers la ville. On croit même qu'une ou deux compagnies de la Grande Armée de la République ont paru avec des mousquets, mais la présence des troupes des Etats-Unis les a fait rentrer dans leurs quartiers. Les zouaves radicaux du Troisième District étaient hier matin, entre cinq ou six heures, en uniforme à leur quartier général.

Le nombre des attaques faites contre des blancs isolés a été considérable, mais tous les détails n'en sont pas parvenus à notre connaissance.

Le Président du comité démocratique de paroisse s'est rendu à l'Hôtel de Ville pour faire sonner l'alarme générale. Le chef de police n'a pas voulu le laisser faire et a menacé de l'arrêter, c'est du moins le journal radical qui nous l'apprend. Les démocrates sont maintenant prévenus du concours qu'ils ont à attendre de ce côté et ils feront bien de prendre leurs précautions en conséquence. Chaque fois qu'une procession radicale sortira, le shérif fera bien d'avoir un poste de cent ou deux cents hommes sous la main, pour protéger les existences et les propriétés des habitants.

Autre démenti.—Le *Républicain* entre autres mensonges a prétendu que l'on avait tiré sur la procession du balcon du Club Constitution. Nous sommes autorisés à déclarer que cette assertion est absolument fausse. Il n'y avait plus personne dans la salle du club quand l'émeute radicale a éclaté. Le *Républicain* a l'audace de prétendre que la procession radicale a été attaquée, mais toutes les allégations qu'il avance à ce sujet sont démenties par de nombreux témoignages.

Un homme blessé.—Un jeune homme, nommé Constant Dominique, pendant qu'il était tranquillement assis sur les marches d'escalier d'une maison particulière rue Claiborne, a été attaqué mardi soir, à 11 heures et quart par quatre nègres qui ont déchargé sur lui leurs revolvers, et l'ont blessé à la jambe et au bras. Les blessures sont regardées comme dangereuses. Aussitôt après avoir tiré, les nègres ont pris la fuite. Constant Dominique a été transporté chez lui rue Vieille Levée entre les rues St-Philippe et Ursulines.

Grande réception de bannière.—*Les Blair Knights de St Louis et de la Nlle Orléans.* Suivant ce qui avait été annoncé, la délégation des Chevaliers de Blair de St Louis et nombre de citoyens de cette ville, arrivés hier soir par le chemin de fer de Jackson, ont été reçus à la gare par les officiers des Chevaliers de Blair et par des membres de la Chambre de Commerce de la Nlle-Orléans et escortés au City Hotel où d'amples appartements avaient été hospitalièrement préparés pour eux. Vers 5 heures et demie la délégation a été accompagnée au théâtre de l'Opéra où la magnifique bannière offerte par les Chevaliers de Blair et les citoyens de St Louis aux Chevaliers de Blair de la Nlle-Orléans a été dûment présentée. Le programme des cérémonies tel qu'il avait été publié a été suivi presque à la lettre.

On trouvera dans notre partie anglaise la liste nominale des membres composant le comité d'arrangement général; la liste du comité des vingt dames mariées; la liste des membres de l'escorte; des déesses de la Liberté, de la Paix et de la Justice, et leurs escortes; la liste du comité des 37 jeunes filles représentant les Etats.

L'ordre de la procession a été celui du programme du grand maréchal. Au temps fixé, les loges et le parquet du théâtre étaient remplis presque exclusivement de dames représentant la fortune et la beauté de notre ville. St Louis était aussi splendidement représenté par la délégation des dames de cette ville. La scène était, en outre, occupée par les dames représentant les Etats, par les officiers de la délégation de St-Louis, les membres honoraires des Chevaliers de Blair et par d'autres clubs de la Nouvelle-Orléans. Il devait y avoir au moins 4,000 personnes au théâtre du comble au parterre. Sous la surveillance attentive du major Bernard Avegno et de ses aides tout s'est passé admirablement.

Le colonel W. H. Hatch, de St-Louis, présenté à l'audience, a prononcé un discours de présentation rempli de beaux sentiments et de brillantes images, discours auquel le général Harry T. Hays a répondu fort éloquemment au nom des Chevaliers de Blair de la Nouvelle-Orléans. Les deux harangues ont été couvertes d'applaudissements prolongés et répétés.

Un immense bouquet composé des plus belles fleurs, artistement arrangées dans un grand panier, a été présenté alors à la délégation des Chevaliers et des dames de St-Louis, par les Breon Rangers de la Nlle-Orléans, dont l'organe a été M. Julien Michel, qui s'est acquitté de cette mission d'une manière très brillante. L'orateur s'est très heureusement inspiré d'une excitation passagère causée par un bruit faux d'incendie, occasionné par un wagon de pétards qui a pris feu accidentellement et qui n'a fait d'autre dommage que d'effrayer un peu les dames.

Le calme rétabli, un admirable tableau représentant les déesses de la Justice, de la Liberté et de la Paix, a été offert, et tout cela a été accompagné d'une fort belle musique.

La procession, formée d'une partie des clubs de la Nouvelle-Orléans et de Jefferson, qui a suivi les cérémonies accomplies au théâtre de l'Opéra, a surpris tout le monde par son éclat. Elle a mis une heure et vingt minutes à défiler et quelques-uns des clubs ont encore fait une meilleure figure que dans les occasions précédentes. Les Chevaliers de Blair étaient montés sur de magnifiques chevaux brillamment caparaçonnés; et les selles bordées de blanc ressortaient admirablement sous le feu des torches qui illuminaient à profusion toute la ligne de marche. Nombre de voitures avaient été réservées pour la délégation de St Louis, pour les dames, la presse et tous les membres honoraires et les invités.

La place nous manque pour mentionner tous les clubs qui bien qu'ils ne fussent pas représentés en pleins ne comptaient pas cependant moins de 10,000 personnes. Les maisons sur la ligne de marche, étaient illuminées. On trouvera dans notre partie anglaise l'ordre dans lequel les clubs étaient arrangés, à commencer par les Chevaliers de Blair, jusqu'aux Cadets de Jewell, au nombre de 90 votants, qui paraissaient pour la première fois dans une démonstration publique.

Nous pouvons dire d'une manière générale que chaque club était bien représenté, bien qu'on n'eût pas eu l'intention de les faire parader dans toute leur force, excepté pour être les Chevaliers de Blair, qui étaient les bénéficiaires de la cérémonie.

A une heure convenue un grand banquet préparé sous la direction du colonel Damonteil, le maître très connu de l'établissement de confiserie de la rue du Canal, a été offert dans la rotonde de l'hôtel St Louis où 600 sièges avaient été réunis pour l'occasion. Mais l'heure nous presse et nous n'avons pas le temps d'ajouter que toute l'affaire a été un brillant témoignage de reconnaissance et de sympathie pour la délégation de St-Louis qui a dû voir que la population de la Nouvelle-Orléans n'est jamais en reste avec ceux qui l'apprécient et qui l'aiment.

Feu.—Hier matin vers 4 heures du soir le feu a pris au café situé au coin de la rue Tremé et de la promenade Carondelet, tenu par Bernard Duby. On suppose que le feu a été mis par quelqu'un de la maison. Les flammes cependant ont été promptement éteintes et le mal est fort léger. Aucun signal d'alarme n'a été donné.

Un homme trouvé mourant.—L'officier Peters a fait transporter mardi soir à l'hôpital, un nommé John Ulrich trouvé mourant dans la rue des Champs Elysées. L'homme a dit qu'il [illegible].

Vol.—Des voleurs inconnus sont entrés mardi soir dans la grocerie située au coin des rues Laharpe et Derbigny, et ont enlevé quelques articles de peu de valeur. Effrayés probablement par quelque bruit, ils ont décampé avant d'avoir pu faire une razzia rémunératrice.

TEMPÉRATURE.—23 septembre.
Thermomètre de C. Duhamel, opticien 111, rue du Canal.
Ci-devant encoignure Bienville et Chartres.

6 heures A. M.	79 degrés
12 "	86
3 " P. M.	87
6 "	86

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Sénat.—Réunion sous la présidence du lieutenant gouverneur Dunn, ce qui prouve que la blessure qu'il aurait reçue au bras est fort légère, si tant est qu'il a été blessé dans la bagarre sur la place Congo.

Le comité spécial nommé pour examiner l'acte relatif aux amendes et emprisonnements, rapporte qu'une négation avait été interpolée après l'envoi de l'acte par la Législature, de manière à donner aux Cours le pouvoir de remettre les amendes. Déposé.

La résolution du Sénat pour amender l'art. 99 de la Constitution, de manière à ce que personne ne soit privé du droit de vote ni du droit d'occuper un office, si ce n'est pour cause de trahison, de faux ou de crime emportant la peine des galères ou du pénitencier, est appelée. Il s'élève sur ce point une longue discussion où M. Lynch se prononce contre l'art. 99. Le bill est finalement envoyé aux députés par 17 contre 8.

Le Sénat se forme ensuite en séance exécutive et s'ajourne.

Chambre des Représentants.—52 membres sont présents.

Carr (rad.), présente une résolution autorisant le comité sur la charte de ville à siéger pendant le congé de la législature. Adoptée.

McLean, (rad.) de Caddo, présente une résolution pour la nomination d'un comité de trois membres de la Chambre et de deux membres du Sénat pour rechercher l'origine des troubles qui ont eu lieu rue du Canal et autres rues, le 22 septembre 1868, avec pouvoir de mander les personnes et de requérir les papiers.

Desmarest (rad.) de St-Mary, pense que les troubles dont il est question n'ont pas eu assez d'importance pour engager l'attention de l'Assemblée générale.

Hays (rad.) est du même avis. Les troubles qui ont eu lieu sont, suivant lui, de la nature de ceux qui surviennent dans tous les Etats pendant les campagnes présidentielles.

Le règlement est suspendu et la résolution adoptée.

Carr (rad.) rapporte un substitut pour le bill relatif à l'Asile des fous, au Work House et à la Maison de refuge des jeunes garçons à la Nlle-Orléans. Le substitut place toutes ces institutions sous le contrôle des commissaires du Bureau de police. Toute l'affaire est remise à la séance de lundi prochain.

Le bill du Sénat pour augmenter le capital et étendre les pouvoirs de la Compagnie du chemin de fer de Pontchartrain est lu deux fois et envoyé à l'impression.

Les amendements du Sénat au bill de la Chambre pour le transfert de la cour de justice de la paroisse Carroll sont adoptés.

L'amendement du Sénat au bill de la Chambre autorisant le jury de police de la paroisse de Jefferson à faire un chemin [illegible] ou un chemin en pavage Nicholson, est adopté.

Le bill du Sénat pour incorporer l'association du prêt et de gage de la Nouvelle-Orléans est lu deux fois, et référé au comité sur les corporations.

Le rapport du comité spécial nommé pour examiner la question d'émission de $1,000,000 de bons, est mis en discussion.

Pendant le débat sur ce rapport la Chambre s'ajourne à jeudi, (aujourd'hui.)

Ours et Elan.—Plusieurs chasseurs de Saint Jacques, dit le *Louisianais*, ont tué mardi dernier un ours énorme derrière l'habitation J. B. Wallis.

L'animal pesait environ deux cent cinquante livres. L'une des pattes est au musée de Gentilly.

M. Wallis promet vingt cinq piastres pour chaque tête d'ours tué sur son habitation.

Quelques jours avant, M. Octave Roussel, de la Grande Pointe, a tué sur les bords du Bayou Cadieh un Elan magnifique. Ce fait est presque invraisemblable, car l'élan n'habite pas les régions tempérées et ne vit qu'en Laponie et au Nord du Canada. Buffon lui-même [illegible] du haut fait de M. Roussel, et cependant l'élan est là.

— On écrit de Palerme à la *Gazette de Turin*: "Le 29, a eu lieu, en cette ville, une démonstration de quatre cents garibaldiens contre le journal bourbonien l'*Ape Iblea*. On a fait un auto-da-fé de tous les numéros de ce journal que l'on a pu trouver; ensuite le rassemblement s'est dispersé aux cris de: Vive Garibaldi! mort aux prêtres!"

— Une instruction a été ouverte contre M. Paul de Cassagnac et MM. de Lotonche, Wechter, Ceyras et Tenot, à raison du duel de M. de Cassagnac avec M. Lissagaray.

L'*Echo de Liége*, reçoit, d'un correspondant de Bruxelles, la nouvelle que le bruit court dans cette ville que des poursuites viennent d'être dirigées, devant la cour d'assises du Brabant, contre M. de Rochefort, du chef d'offenses à la personne de l'Empereur des Français, délit commis dans les numéros de la *Lanterne* qui ont paru à Bruxelles. C'est dans sa session de septembre que la cour d'assises du Brabant jugera l'affaire des deux journaux satiriques l'*Espiègle* et la *Cigale*, prévenus d'offenses et d'attaques contre un souverain étranger.

Remède contre la goutte.—Voici un moyen préventif contre la goutte. Quelque singulier, il n'en est pas moins efficace, et il porte la double recommandation des docteurs Trousseau et Pidoux. Pendant une semaine, chaque mois, le malade prend tous les soirs son bain de pieds, préparé avec l'infusion de 30 grammes de tabac à priser en poudre; puis après avoir bien essuyé ses pieds, il les expose pendant dix minutes à la fumée de feuilles de tabac à fumer que l'on brûle sur un réchaud. Quand les pieds sont bien secs, on les recouvre d'un bas de laine sec, dans lequel on a également introduit de la fumée de tabac.

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Intéressantes nouvelles d'Espagne.

La reine est retournée à Saint-Sébastien.

Cadix est tombé au pouvoir des révolutionnaires.

L'insurrection gagne du terrain.

Excitation à Madrid.

Les insurgés proclament Espartero pour la présidence.

Mouvements insurrectionnels en Sicile.

Nouvelles Européennes.

Londres, 23—On continue à recevoir d'intéressantes nouvelles d'Espagne. Les provinces de Corogne, Lugo, Orense, [illegible], Murcie, Albacete, Huesca, Saragosse et Teruel, se sont prononcées pour les révolutionnaires et en appellent à la nation. Le gouvernement [illegible] est le cul de guerre des insurgés. Les Rebelles ont occupé Cadix dimanche. Séville est le quartier général de la rébellion.

Lisbonne, 23—Montpensier se prépare à retourner en Espagne.

Paris, 23—Une flotte française va partir pour les côtes d'Espagne afin de protéger les citoyens français.

Londres, 23—Des dépêches de Naples rapportent que des insurrections en Calabre et en Sicile favorisent une république.

Des télégrammes de Paris confirment le soulèvement dans le Sud de l'Italie. On dit que l'ex-roi de Sicile, François II, est l'instigateur du soulèvement.

Paris, 23—Les dernières nouvelles disent que la paix règne à Madrid. La reine trouvant les routes au pouvoir de l'ennemi a été forcée de retourner à St-Sébastien. Les rebelles partout proclament Espartero comme président.

Londres, 23—Prim est parti de......Prim a rencontré les généraux exilés à Cadix. Malcampo, du navire cuirassé Saragosse, a braqué ses canons contre les casernes de Cadix, forçant les troupes loyales à se rendre, et Cadix s'est déclaré pour la rébellion.

Chaque général est parti pour des points désignés sur la côte où l'étendard de l'insurrection a été levé et des mouvements inaugurés dans chaque circonscription tracée d'avance.

Londres, 23—Le ministre Johnson répliquant à une adresse du conseil de ville de Leeds, a dit qu'il y avait peu de difficultés existantes entre l'Angleterre et les Etats-Unis et qu'elles pouvaient être réglées à l'amiable sans que l'honneur de l'un ou de l'autre pays eût à en souffrir.

On a reçu d'Espagne les nouvelles additionnelles suivantes: Santonia, ville fortifiée, s'est prononcée pour la révolution. Les chemins de fer et les télégraphes sont coupés dans la partie Est de l'Espagne et la promptitude des communications est détruite. L'excitation augmente à Madrid.

Ce qui suit, venu de Madrid, est officiel: Le général Novaliches, à la tête d'une forte colonne loyaliste est parti pour l'Andalousie. Des troupes ont été envoyées aussi à Santander.

Liverpool, 23—Des lettres reçues d'Egypte rapportent que la récolte de coton sera énorme cette année dans ce pays.

Hambourg, 23—La barque américaine Telegraph, partie d'Aronstadt pour Boston, s'est échouée dans la Baltique. Pas de détails.

Nouvelles de Washington.

Washington, 23—Le juge Wylie a soutenu la valeur de la proclamation d'amnistie du Président, mais il a rejeté l'argument disant: il ne paraît pas d'après les pièces que le prisonnier ait adhéré à l'ennemi ou qu'il ait commis trahison, et par conséquent la proclamation ne le concerne pas. L'offense est un délit contre lequel il n'est pas protégé par les termes de la proclamation.

L'avocat de Surratt demande à changer en défense et la Cour s'ajourne.

Le général Meade est ici. Il a eu une entrevue avec le Président aujourd'hui avec Schofield et [illegible] général Meade.

Le général Reynolds rapporte de Texas, qu'un détachement de la 6e cavalerie du Fort Davis a attaqué 200 Indiens, en a tué 30, capturé 30 et délivré des captifs. Ce détachement a pris 200 animaux et a détruit le camp indien et leurs provisions d'hiver.

Le général Hatch, commissaire du Bureau, pour la Louisiane, est ici. Il a eu une entrevue avec Schofield et Howard.

Le Revenu a reçu aujourd'hui $353,000.

Nouvelles diverses.

Atlanta, 23—Le Sénat a repris le bill sur les élections municipales d'Augusta et l'a adopté par 24 contre 11, nonobstant le veto.

A la Chambre, Bryant, républicain, a proposé de reconsidérer l'action de la Chambre, en adoptant hier le rapport de majorité du comité pour faire enquête sur la dernière difficulté entre les nègres et Camilla. La motion a été rejetée par un vote considérable.

Le bruit qui avait couru que les armes apportées à Albany tout récemment et consignées à Rust, Johnson & Co avaient été envoyées à Camilla est démenti dans un avis publié dans un journal d'Atlanta par un membre de cette maison. Le capitaine Rust dit: Aucun fusil n'a été consigné à la maison [illegible] particulier, qui sont maintenant et étaient auparavant dans les magasins de cette maison à Albany et qui n'en ont jamais sorti depuis qu'ils ont été reçus. Loin de fournir des armes, il n'était pas en connaissance du meeting à Camilla que lorsque la nouvelle des troubles s'est répandue.

Montgomery, 23—Le gouverneur Smith et cinq membres républicains de la Législature sont partis pour Washington ce matin, avec le mémoire qui demande des troupes au Président.

Les démocrates ont eu ce soir un meeting d'indignation où ils dénoncent le langage du mémoire comme entaché de fausseté. Ils n'élèvent aucune objection à la présence des soldats, mais ils ont en beaucoup contre le mémoire comme diffamatoire pour la population blanche de l'Alabama.

Les républicains ont aussi un meeting ce soir. Peu de gens y assistent, excepté des nègres. La Législature n'a rien fait aujourd'hui.

San Francisco, 22—Des dates de Mazatlan du [illegible] rapportent que le général Coste, impliqué dans l'assassinat de Patoni, est sous arrêt avec tous les officiers de sa brigade. Des troupes se concentrent à Guadalajara pour attaquer Lozada. Les colonels Toledo et Grande, chefs de la révolution à Sinaloa ont été fusillés par ordre de la cour martiale.

Columbia, 23—Trois nègres ont été reçus avocats aujourd'hui; un du Michigan, un du Massachusetts et le troisième de la Pennsylvanie. Ils ont été admis par deux membres nouvellement élus à la cour suprême, un de New-York et un de l'Ohio.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 23 6 h. P. M.—Arrivé, le navire Victoria, en 53 jours de Liverpool, avec une cargaison de sel.

Nouvelles des rivières.

Louisville, 23—La rivière baisse. 6 pieds et 8 pouces dans le canal. Temps nuageux et très frais.

Pittsburg, 23—La rivière monte rapidement avec 11 pieds d'eau dans le chenal.

St Louis, 23—La rivière baisse.

Marchés européens.

Londres, 23, au soir—Fonds publics sans changement.

Frankfort, 23—Bons plus fermes, 76.

Liverpool, 23, au soir—Coton plus facile, mais encore en baisse.

Paris, 23—Bourse ferme. Rentes 68, 75.

Marchés américains.

New-York, 23—Coton plus, un peu en baisse. Vendu aujourd'hui, 86 balles. Middling, 25 1/2 à 26. La farine favorise les acheteurs.

New-York, 23—Or 142 1/2. Sterling ferme. Bons en baisse de 1/4 à 3/8. 5 20 114 5/8. 10 40 104 3/4.

Mobile, 23—Coton calme. Middling, 21 1/2. Vendu, 300 balles. Reçu, 482. Exporté, 45.

Louisville, 23—Vendu aujourd'hui 60 b. de tabac de 6 à 14. Farine superfine 6 à 7 [illegible]. Whiskey 1 40.

Cincinnati, 23—Farine et blé sans changement. Maïs 96. Avoine 55 à 59. Porc 28 50. Bacon 12 1/4. Beurre 37 à 40.

St Louis, 23—Tabac plus. Farine superfine 5. Avoine sans changement. Porc 29. Graisse 18 1/2. Whiskey 1 50.

La Havane, 23—Sucre nominal à 8 r. pour le No 12. Sterling 15 1/2 de prime. Circulation fédérale 27 à 26 et 25 1/2 à 26 1/2. Or 3 1/2 à 4 de prime.

(Dépêches d'hier soir.)

Paris, 23—Le bruit court que le ministre de la guerre va ordonner le renvoi en congé de 60,000 hommes de l'armée.

Trieste, 23—Une députation de citoyens grecs s'est rendue auprès de l'amiral Farragut et lui ont exprimé des remerciements pour la sympathie manifestée par les Etats-Unis pour les patriotes de Candie.

L'amiral a répondu que le peuple d'Amérique non seulement sympathisait avec les Crétois, mais désirait autant que possible la cause de la liberté en Crète.

Berlin, 23—Le roi de Prusse est revenu de sa tournée dans les Etats du Nord.

Paris, 22—Bourse, ferme. Rentes, 68,85.

Londres, 21—On dit que la flotte espagnole devant Cadix a ouvert le feu sur la ville où aux dernières dates les citoyens et les troupes tenaient bon pour la reine.

Paris, 22—Des dépêches officielles d'Espagne admettent qu'une insurrection a éclaté à Madrid et à Séville, mais elles disent qu'un mouvement a eu lieu à Murcie et en Galice.

Washington, 23—Dans l'affaire de Surratt, Riddle pour la poursuite, soutient que l'acte du Congrès du 19 janvier 1867 nullifie le pouvoir d'amnistie du Président et que dans tous les cas Surratt est dans les exceptions.

Liverpool, 23, après-midi—Coton plus facile, mais encore en baisse.

New-York, 23—Coton calme. Mid. Upl. 26. Or 143 7/8.

Madrid, 21—Le décret qui accepte la démission de Gonzales Bravo, nomme le général José Concha, président du conseil des ministres. Il n'a pas encore formé de cabinet.

Ce matin la Gazette de Madrid annonce qu'une révolte a éclaté à Cadix et à Séville. Le gouvernement a formé l'armée en trois grandes divisions, comprenant la Catalogne, la Castille et l'Andalousie, sous Pezuela, Manuel Concha et Novaliches.

Ces généraux ont décidé d'attaquer les insurgés dans les districts ruraux. Le commandant de Madrid, interdit tous rassemblements dans la ville. Un gouvernement provisoire a été établi à Séville, avec Espartero pour président.

L'armée des insurgents compte 4,000 soldats, 1,400 marins et 11 navires de guerre. La révolte progresse sur tous les points.

Isabelle est partie le 20 à minuit de St-Sébastien pour retourner à Madrid.

San Francisco, 22—Les commissaires japonais qui ont acheté le Stonewall, sont rentrés ici pour plus de sûreté. La faction du Sud menace de les décoller. Ils resteront aux Etats-Unis jusqu'à ce que les troubles japonais soient finis.

Un raz de marée a eu lieu à Yokohama le 15 août, 24 heures après sa présence sur les côtes de l'Amérique du Sud.

Washington, 23—Rien d'officiel encore sur les élections du Maine. Le résultat ne s'écartera pas beaucoup de 16,500, chiffre de la majorité républicaine actuellement connu.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 23 septembre.

Le marché monétaire est dans le même état qu'hier. Le taux de l'intérêt, dans les rues, est un peu plus facile, des billets de premier ordre ayant été escomptés à 8 à 9 par an et des billets de second ordre ont été 10 à 12 ou 1 à 1 1/2 par mois. Du bon papier de commerce se fait, de temps en temps, à 2 pour cent par mois. Une assez forte somme a été placée, aujourd'hui, à ce taux. Les billets hypothécaires sont encore à 10 à 12 par an ceux de premier ordre et 12 à 15 ceux de second ordre. Les banques escomptent les gros billets (à courte échéance) qui leur offrent leurs clients.

L'or a ouvert à 141 1/2 à 141 3/4 contre 140 à New York, et après une faible demande, a fermé au taux d'ouverture. Les transactions comprennent $16,000 et $40,000 à 141 1/2, $1,000, $400 et $30,000 à 141 3/4. Il ne s'est pas vendu d'argent. Les demi piastres américaines sont cotées à 136 1/2 à 137 1/2 et les piastres mexicaines à 145 1/4 à 146 1/4.

Le change étranger a été un peu plus recherché, mais il ne s'est encore fait peu de chose, les acheteurs et les vendeurs n'ayant pu s'accorder. Les ventes de sterling comprennent 800 livres No 1, à 152 1/2, 1200 livres à 153 5/8, 3400 livres à 153 3/4, 4000 livres de banque, à 154 1/8 et 3000 livres de banque à 154 1/4. Dans le change sur France, 250,000 francs (100,000 et 150,000), en change de commerce No 1, ont changé de mains à 3 71 1/4 et 25,000 de banque, à 3 70. Le sterling est coté à 153 à 153 1/2 et 153 1/2 le connaissement No 1 et 154 1/4 à 154 3/4 le change de banque. Le change sur France, à 3 72 1/2 à 3 71 1/4 le premier et 3 68 3/4 à 3 66 1/4 le second.

Le change américain n'a pas varié. Les banques ont tiré sur New York à 1/8; quelques-unes ont tiré d'assez fortes sommes à 3/8. Les ventes de change du commerce ont été: $12,000 et $6,000 sur New York, à vue, à 1/4 d'escompte, $10,000 à 1/16, $5,000, à soixante jours à 1 1/2, $1,500, à 1/4, et $30,000 sur Boston, à 1/2 d'escompte, $5,000 sur Cincinnati, à 1, $5,000 sur Cincinnati au même taux, et $10,000 à trente jours sur Chicago 1 1/2.

15 actions de la Compagnie du chemin de fer de la ville se sont vendues à $167, et 22 à $167 25. 20 de la banque de la Nouvelle-Orléans à $34 75, et 18 au même taux.

MM. Palfrey & Co., ont vendu, à l'encan, 11 actions du chemin de fer de Jackson, à $6, 11 du chemin de fer des Opelousas à $1 20, $10 de scrip de la Compagnie d'Assurance du Sud à 66 1/2 et $300 du chemin de fer de la Georgie et de la banque de la Caroline du Sud à $100—$1800 de scrip de la Compagnie d'Assurance d'Orléans, de 1860, ont changé de mains à 67 3/4.

Il ne s'est pas vendu de bons.

Les billets de la ville ont fléchi. $2,000 se sont vendus à 35 1/4 d'escompte, $5,000 à 35 3/8, $1,800 à 35 1/2, $1,000 à 36, et $13,000, option du vendeur, jusqu'en octobre, à 35. Les courtiers ont acheté les petites sommes à 36 1/2 et vendu à 35 1/2.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE.
Mercredi soir, 23 septembre 1868.

Coton.—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 2000 balles qui ont changé de mains à une baisse de 1/4 c, le good ordinary ayant fermé à 21 1/4 à 21 3/4 c, le low middling à 22 à 22 1/2, le middling — à 22 3/4, le strictement middling à — à 23 1/4 et le good middling à — à 23 3/4 c.

Il y a eu dans l'assortiment plus de low middling que de coutume, et la baisse des prix de ce grade a été conséquemment plus marquée que celle qu'ont subie les taux des autres qualités; en effet, le middling s'est vendu au prix élevé à 23 c., prix qui a été le chiffre le plus élevé de l'échelle d'hier soir. L'approvisionnement offert a été ample et la demande n'a pas été fort active. Partant, les ventes n'ont embrassé qu'un peu plus de la moitié des lots offerts et la tendance générale, durant toute la journée a été en faveur des acheteurs.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1868 balles		3044
Reçu aujourd'hui	[illegible]	
précédemment	[illegible]	[illegible]
		30561
Expédié aujourd'hui	[illegible]	
précédemment	6812	6812
Stock en mains		[illegible]

Fret.—Le marché au fret est calme sans changement matériel dans les prix. Pour les ports étrangers les capacités disponibles suffisent à tout ce qui pourrait être offert. Nous avons pris note de l'engagement d'une barque pour transporter du coton au Havre à raison de 1 3/8 c. la livre. Dans le cabotage, les steamers réguliers obtiennent de forts chargements et il y a en armement un voilier pour le même trajet. Nous cotons en ce moment, savoir: Coton par vapeurs pour N York et Boston 1 c, pour Philadelphie 1 1/4 c la liv., tabac pour New York $6 00 à — le bt, farine pour New York 85 à 90 c le baril, pour Boston et Philadelphie $1 le baril, porc et boeuf pour New York et Boston $1 25 le baril et — par tierçon, maïs pour New York 15 cts le boisseau. Par voiliers les taux demandés en ce moment sont: Coton pour Liverpool 9/16 à 5/8 d la livre, coton pour le Havre 1 3/4 cent la livre, tabac pour le Havre $12 le boucaut, do pour Liverpool 40 à 42s, farine pour Liverpool 4 s le baril, coton pour New York et Boston 3/4 c la livre.

Sucre.—Le marché est sans changement et il ne s'y fait que des affaires par le placement aux prix suivants: 12 à 12 1/2 c la livre de Nos 11 et 12, 13 à 13 1/2 pour les Nos 13 et 14, 14 1/2 à 15 1/2 pour les Nos 15 et 16 et 15 1/2 à 16 pour les Nos 17 à 20. Le sucre de la Louisiane se vend en détail à 13 1/2 à 15 1/2 la livre de fully fair à prime.

Mélasse.—Pas de marché pour la mélasse et depuis quelque temps il ne s'est pas fait de ventes capables de donner des prix. Nous sommes conséquemment forcés d'omettre nos cotes.

Arrivages de l'Ouest.—Depuis notre revue d'hier le vapeur Commonwealth, de St Louis, et le Belle, de Cairo, sont arrivés ici.

Farine.—Le marché continue à être calme sauf cependant quelques demandes de superfine et d'extra, lesquelles sont rares. Ventes hier, de 2000 barils de triple extra, à des conditions qui n'ont pas transpiré. Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 1827 barils dont 600 d'extra de choix à des conditions privées, 87 do de farine pour ce qu'elle vaut et 90 de triple extra à $8, 55 et 80, 125 de triple extra à $10, 100 d'extra de choix à $11 75 et 125 à $13; 260 do à $12, 100 do de simple extra à $8, 100 do de superfine, en lots à $7 12 1/2 à $7 25 et 150 de double extra à des conditions privées.

Maïs.—Le marché continue à être calme sans avoir éprouvé de changement de prix. Le stock en mains est, dit-on insuffisant aux fortes achats pour l'exportation. Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 1963 sacs, dont 100 de jaune de la Louisiane à $1 07 1/2, 800 de blanc de choix de l'Ouest, à $1 05, 863 de blanc de choix à $1 07 1/2 et 200 de blanc mélangé à $1 le boisseau.

Avoine.—Nous avons encore à signaler un marché calme et des ventes embrassant seulement 80, 50 et 100 sacs à 62 1/2 c le boisseau.

Son.—70 et 300 sacs vendus à $1 25 les cent livres.

Foin.—Il se fait à peine quelque chose dans l'article et nous cotons pour le placement $22 50 le tonneau d'ordinaire de la rivière Ohio, $24 pour le prime; do, $24 pour l'ordinaire de St Louis, 100 balles de prime St Louis à $25 le tonneau.

Porc.—Le marché est calme et les prix baissent. Faibles ventes en détail à $31 le baril de mess.

Bacon.—Est encore moins en faveur, et il ne s'en fait qu'en menu détail à 16 1/4 à 16 3/4 c pour les côtés [illegible], 17 1/4 à 17 3/4 c pour les côtés désossés et 20 à 21 c pour les jambons [illegible].

Saindoux.—300 barillets de prime vendus à 23 c la livre, 25 tierçons à 19 3/4 et 20 do à 20 c la livre.

Riz.—Les arrivages de l'article sont peu nombreux et la demande de riz de la Louisiane est faible. Nous cotons: choix 9 — à 10—, prime 7 1/2 à 8 1/4 c, ordinaire 6 1/4 à 6 3/4 cents et inférieur 3 1/2 à 5 c la liv.

Farine de Maïs.—Calme et à la baisse. La farine séchée au four est cotée à $4 25 à $4 27 1/2 le baril à prendre en lots au débarcadère. Cependant, quelques détenteurs refusent de vendre à moins de prix en dessus de ceux qui précèdent.

Peaux.—Les peaux humides et les peaux sèches sont plus actives et les prix en ont un peu monté. Les acheteurs qui depuis quelque temps se tenaient à l'écart à cause de la dépréciation qui régnait sur les marchés du Nord, se sont enfin avancés. Cotes: Peaux sèches, venant des abattoirs de la ville 10 à 13 cts la livre, do du Mexique dry flint 21 à 22 c, do du pays 18 à 19 c, do provenant du Texas 19 à 21 c, do salées à sec 17 à 18 cts la livre. Les peaux humides et salées se vendent en bonne demande.

Comestibles.—Les pommes de terre de l'Ohio se vendent au débarcadère $4 à $4 50 le baril, et celles de St Louis à $1 50 à —. Les oignons de St Louis $1 à $1 50 et Ohio $5 le bar.

Oeufs.—Les oeufs en caisses se vendent 30 à 25 c la douzaine.

Volaille.—Les poules au débarcadère se vendent $4 à $7 la douzaine.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 21 septembre 1868.

Arrivé hier—191 boeufs du Texas, 51 veaux et veaux d'un an, 74 cochons, 13 vaches à lait.

Vendu—188 boeufs du Texas, 520 veaux et veaux d'un an, 7 cochons, 3 vaches à lait.

Stock en vente, 477 boeufs du Texas, 737 veaux et veaux d'un an, 170 cochons, 10 vaches à lait.

Boeufs de l'Ouest, 1ère qualité, par tête	35 00 à 55 00
Do do 2me do do	[illegible]
Boeufs du Texas, 1ère do do	[illegible]
Do do 2me do do	[illegible]
Do do 3me do do	[illegible]
Do do, nourris au maïs, par livre net	[illegible]
Cochons, par livre, net	[illegible]
Moutons, 1ère qualité, par tête	[illegible]
Do 2me do do	[illegible]
Do 3me do do	[illegible]
Vaches à lait, de choix, par tête	[illegible]
Do 2me qualité, par tête	[illegible]
Veaux d'un an, par tête	[illegible]
Veaux de lait, par tête	[illegible]
Chèvres, par tête	[illegible]

Décédé hier soir, à 7 heures, à l'âge de 70 ans, Henry VARILLAT, né à Paris, France. Ses amis et connaissances et ceux de M. T. F. [illegible] et du Dr. [illegible] sont invités à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi, à 5 heures. Le convoi partira de la rue Jackson, No. 182, à l'angle de la rue Constance.

Décédée hier matin 23 du courant, à 4 heures, à l'âge de 24 ans, Mme Maria Jeanne PRADERE, née Fieau. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que ceux de son beau frère, Pierre Gendre, sont priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à trois heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Poydras, entre Remparts et St John.

Décédé, hier, 23 septembre 1868, à sept heures et demie du matin, à l'âge de 58 ans, Didier HUMBRECHT, né en France, mais habitant de cette ville depuis trente-cinq ans. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à quatre heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, No. 206 de la rue Poydras, près Baronne.

Sociedade Portugueza de Beneficencia Luziana.

FALLECIMENTO.

Falleceu hontem de manhan o Senhor D. HUMBRECHE, de idade de 58 annos, natural de França, e membro d'esta Sociedade; os membros e conhecidos do fallecido, terão a bondade de se riunir esta tarde as 3 1/2 da tarde, na casa da Sociedade, Caminho do Bayou road, entre as ruas de San Claude e Tremé, para attenderem aos mortorios de nosso Irmão.
Por ordem do Presidente.
A. A. GUIMARAES, Secretario.
24 sept—1f

$100,000
DE BILLETS DE VILLE
Seront achetés au plus haut prix du marché,
AU BUREAU DE CHANGE
De J. BRETTE,
6......RUE ST-CHARLES......6
Ainsi que l'Or, l'Argent, Diamants et Bijouterie.
Ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 26 août—1mPP

Salles du Comité Démocratique Central de l'Etat.
23 septembre 1868.
Il y aura une assemblée spéciale du Comité Central de l'Etat, JEUDI SOIR, 24 septembre, à leurs salles No [illegible] rue du Canal, pour délibérer sur des questions importantes.
24 sept—1f THOMAS STEEL, Secrétaire.

Quartier-Général des Seymour Vedettes.
No [illegible] de la rue Amour, 3e ward, 3e District.
MARDI 22 du courant, à une assemblée régulière de ce club, les messieurs dont les noms suivent ont été élus membres honoraires à l'unanimité:
Capt. John Davis, J. R. Meyeer, John Sperl, [illegible], C. Cavaroc Jr, Jules Cassard, Hon. Pierre Foller, T. T. Osborne, Geo. Combs, [illegible], Geo. Heston, Capt. Peter Mattie, Capt. Wm. F. Henley, [illegible], Capt. Jas. Burrowes, Hon. J. O. Nixon, [illegible], W. C. Raymond, Robt. Cary, J. C. Denis, [illegible], W. J. Kelly, C. Cavaroc, [illegible], Edward Barnett, Theodore Pels, Edward Sweeney, David Sickney, Capt. John Hessian, [illegible], Samuel Bray, [illegible], Geo. Brewer, [illegible], J. W. Madden, [illegible].
Les réunions de ce club ont lieu tous les MARDIS et SAMEDIS soir à sept heures et demie. Les membres honoraires sont respectueusement invités à y assister.
Par ordre: E. COCHRANE, président.
LOUIS F. FULDA, secrétaire. 24 sept—1f

Club Espagnol YNFANTES DE SEYMOUR.
A une réunion qui a eu lieu hier pour l'organisation du club, Manuel Troch a été élu Président et José Planellas, secrétaire, par intérim. [illegible] de former un club exclusivement démocratique [illegible]. Ont ensuite été élus officiers:
Président ... GAVRIEL PRATS.
Vice-Président ... JOSE BARRA, fils.
Trésorier ... MANUEL TROCH.
Secrétaire ... JOSE PLANELLAS.
Grand Maréchal ... VICENTE PLANELLAS.
Les listes sont déposées au Café Good Fellow's Exchange, No 263 de la rue Vieille Levée.
23 sept—2 JOSE PLANELLAS, secrétaire.

Club Español Ynfantes de Seymour.
A una reunion tenida ayer para la organizacion de dicho Club, fueron elejidos interinamente para Presidente Manuel Troch, y Secretario José Planellas. Con los miembros presentes resolvieron las resoluciones siguientes: Formar el Club exclusivamente Democrata con el nombre arriba expresado, y abiendose procedido a la Eleccion de los Oficiales fueron elejidos para Presidente, GAVRIEL PRATS.
Vice Presidente, JOSE BARRA, hijo.
Tesorero, MANUEL TROCH.
Secretario, JOSE PLANELLAS.
Gran Marchal, VICENTE PLANELLAS.
Las listas de Alistamiento se allan en el Cafe Good Follow's Exchange Vieja Levée No 263.
Por orden del Presidente.
23 sept—2 JOSE PLANELLAS, Secretario.

Compagnie du chemin de fer du Sud-Est.
Nlle-Orléans, 23 septembre 1868.
AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, M. A. L. MILLAUDON a été élu Président et M. HENRY CASTAREDE secrétaire de la Compagnie.
24sept—1f H. CASTAREDE, secrétaire.

AVIS
Les propriétaires d'hôtels, de restaurants, de cafés et les propriétaires ou agents de bateaux à vapeur [illegible] JEUDI SOIR, le 24 courant, à sept heures et demie [illegible] Commerce et du Théâtre Alley, afin de considérer quelles mesures il conviendrait de prendre dans l'intérêt de [illegible]. 22 sept—2t

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.
Les membres composant la Resp.·. Loge [illegible] sont priés de se réunir ce soir, à sept heures et demie, pour affaires de la plus grande importance.
La plus grande ponctualité est requise.
Par mand. du Vén.·. G. BOUTIN, M.·. Secrétaire.
24 sept—1f

CHAPEAUX CHAPEAUX.
J. J. ALBERT,
60, RUE DE LA DOUANE 60,
Aux Marchands de la ville et de la campagne.
Il reçoit, et arrivant par chaque steamer de New-York et d'Europe un grand assortiment de chapeaux et de casquettes, de feutre, fourrure, laine, castor, drap et velours, pour hommes, jeunes gens et enfants, choisis expressément par moi-même au Nord et en Europe pour la vente de la ville et de la campagne. Messieurs les acheteurs sont respectueusement invités à visiter ce choix de marchandises.
Prix remarquablement réduits.

SEYMOURINE.
Cette eau merveilleuse inventée par M. Jules Fritz, arrête la chute des cheveux et les fait repousser sur les têtes chauves. Les personnes qui voudront s'assurer de la vérité de ce fait pourront voir de nombreux certificats, à l'atelier de coiffure de M. Poirier, rue St. Louis, entre Royale et Chartres, sous l'Hôtel St Louis, où la Seymourine est en vente. 21sept—1m

AVIS.
Ma femme, Marie [illegible], ayant quitté le domicile conjugal, sans aucune cause, je préviens le public que je ne serai responsable d'aucune des dettes qu'elle pourrait contracter en mon nom.
22 sept—1f JACQUES DALMA.

AVIS.
Jacques Dalma, mon mari, m'accuse dans une annonce, d'avoir abandonné mon domicile sans motif. Je nie le fait et peux prouver, par beaucoup de personnes, que c'est lui qui abandonné son domicile, sa femme et deux enfants.
24 sept—1f Mme JACQUES DALMA.

STEAM DYEING.
Teintures et Nettoyages, encoignure Remparts et St-Philippe.
E. EUGENE GEORGEST. Maison de Paris.
Cette maison, si avantageusement connue depuis 5 ans par la supériorité de ses procédés dans la teinture en toutes couleurs [illegible] offre au public une large diminution de prix [illegible].
[illegible]
Il sera fait en outre à messieurs les marchands et tailleurs, une diminution sur les prix déjà si restreints. Gants nettoyés ou teints, 20 cts. 22 sept—3mo

Demande de place.
Une dame native de la Nouvelle-Orléans désirerait trouver une place de femme de ménage ou de gardienne d'enfant.
S'adresser à la Poste boîte 2,141. 22sept

Demande de Couturière.
On demande, pour une famille européenne demeurant sur le chemin de fer de Jackson, une bonne couturière qui taille bien et peut travailler sur la machine à coudre de Singer. Elle devra, en outre, habiller les enfants. S'adresser au No 5 de la rue Annunciation, à Mme M. WALTER. 23 sept—3t

The Black Ghost or Radicalism in the United States.
Par le Dr. C. Delery.
A vendre chez—L. Marchand, 112 rue de Chartres—J. A. Jacquet, 139 rue Royale—[illegible]. 5 sept—1f

J. B. VANHORN. OL. PASCAL
J. B. VANHORN & Co.
Ont transporté leur magasin des Nos 91 & 93 rue Poydras, au No 30 rue Tchoupitoulas entre Poydras et Natchez. 20 sept—2f

PERDU
Le 12 septembre dans la soirée, un Chien Bull-Terrier poil rouge, répondant au nom [illegible].
BONNE RÉCOMPENSE, à qui le ramènera au magasin de MM. FIDEL & CLAUDOT, angle des rues Chartres et St Louis. 20 sept—3

Bureau des Inspecteurs.

ETAT DE LA LOUISIANE, Salle No 7 de l'Hôtel-de-Ville, Nouvelle-Orléans, 23 septembre 1868.

LES BUREAUX D'ENREGISTREMENT
— POUR LA —
PAROISSE D'ORLEANS,
SERONT OUVERTS LE
Vendredi, 25 Septembre 1868,
AUX ENDROITS SUIVANTS:

Premier Ward.
Rue Race, coin Annonciation. Inspecteurs—G. P. HOUGHTON, WM. McCUBBIN, J. H. MEILLEUR.

Deuxième Ward.
Promenade Triton, coin de la rue Baronne. Inspecteurs—SETH W. LEWIS, J. C. KERSHAW, E. GIFFORD.

Troisième Ward (Devant)
No 113 rue St-Charles, près Poydras, pour tous ceux qui résident à l'Est de la rue des Remparts. Inspecteurs—JULIUS A. NOBLE, THEO. LIPSHUTS, CHAS. CHEVALIER.

Troisième Ward (Derrière.)
No 166 rue Liberty, près Perdido, pour tous ceux qui résident à l'Ouest du centre de la rue des Remparts. Inspecteurs—JAMES NEWTON, MARTIN DEE, J. P. KEATING.

Quatrième Ward.
No 111 Passage de la Bourse. Inspecteurs—H. H. HANMORE, JOHN GERRARD, THEO. MARTIN.

Cinquième Ward.
No 1[illegible] rue Bourgogne, entre Toulouse et St-Pierre. Inspecteurs—A. ROUGELOT, L. A. SNAER, L. D. LARRIEU.

Sixième Ward.
Salle de l'Economie, rue des Ursulines, entre Marais et Villeré. Inspecteurs—ALCIDE LEWIS, A. L. YOUNG, JOHN SCHULZ.

Septième Ward.
Rue des Français, entre Levée et Chartres. Inspecteurs—ARNOLD BERTONNEAU, W. H. GREENE, E. J. BARKDULL.

Huitième Ward.
No 401, rue Victoire, entre Champs-Elysées et Marigny. Inspecteurs—JOHN McWHORTER, HENRY SCHULTZ, J. DOMINGON.

Neuvième Ward.
No 156 rue Front Levée, entre Montégut et Clouet. Inspecteurs—W. C. KINSELLA, JOHN MINITER, W. J. MOORE.

Dixième Ward.
Encoignure des rues St Thomas et Joséphine. Inspecteurs—WM. BURROUGHS, O. L. SMITH, JOHN DRIVER.

Onzième Ward.
No [illegible] rue des Magasins, entre Septième et Huitième. Inspecteurs—ROBERT MORRIS, D. F. SIMPSON, C. J. FOGERTY.

Alger, rive droite.
Maison Brooklyn. Inspecteurs—T. S. JOHNSON, C. L. SWEET, WM. PEASE.

Les ci-dites personnes sont priées de déposer copie de leurs serments immédiatement, sinon il en sera nommé d'autres à leurs places.

Les bureaux seront ouverts, tous les jours, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir, les dimanches exceptés, jusqu'au soir du 21 octobre 1868.

Pour l'information du public, les limites des différents wards sont données:
Premier Ward—De la rue Félicité à la rue Thalia.
Deuxième Ward—De la rue Thalie à la rue Julie.
Troisième Ward—De la rue Julie à la rue du Canal.
Quatrième Ward—De la rue du Canal à la rue St-Louis.
Cinquième Ward—De la rue St Louis à la rue St-Philippe.
Sixième Ward—De la rue St-Philippe à la rue Esplanade.
Septième Ward—De la rue Esplanade à la rue des Champs Elysées.
Huitième Ward—De la rue des Champs Elysées à l'Avenue Lafayette.
Neuvième Ward—De l'Avenue Lafayette aux limites de la ville.
Dixième Ward—De la rue Félicité à la rue Première.
Onzième Ward—De la rue Première à la rue Toledano, (hautes limites de la ville.)
Par ordre du Bureau d'Enregistrement
24 sept— WM. BAKER, Président.

A. SORRE.
Importation directe de Paris.
52, RUE DE CHARTRES, NOUVELLE-ORLÉANS.
49, rue PARADIS-POISSONNIÈRE, 139, FAUBOURG ST-DENIS, PARIS.
Cette maison prévient sa clientèle qu'elle vient de recevoir [illegible] 1868, comprenant tous articles fantaisie pour MODISTES et COUTURIÈRES.
VELOURS A DENTS, GALONS COULEUR, FRANGES NEW FLOCHE, TRIMMING CEINTURES NOUVEAUTÉ.
Chapeaux feutre pour dames et enfants.
Jarretières, Boucles d'oreilles en jais (épis),
Boucles d'oreilles en nacre,
Agrafes en nacre,
Bandeaux jais Fleurs, etc., ainsi que les premiers modèles de formes tulle et bougran (dernier style de Paris.)
Un étage réservé au comptoir pour le cash.
22 sept—3f—PP A. SORRE.

T. DANZIGER,
163 Rue du Canal,
Et 230 de la rue Royale, coin St Philippe.
Marchandises Nouvelles.
Nos marchandises d'automne, choisies avec le plus grand soin et achetées aux plus bas prix, nous arrivent journellement par steamer et [illegible]. Désirant réaliser immédiatement, nous les vendons au meilleur marché possible.
[illegible] COTONS blancs à 10 c la yarde,
Véritables COTONS Lonsdale à [illegible] c la yarde.
MOLLETONS, à [illegible] c la yarde.
D'autres cotons à draps et à chemises, dans la même proportion.
Les INDIENNES des meilleures marques à 10 c.
Un grand assortiment d'ETOFFES NOIRES, taillées pour deuil.
POPELINES, BOMBAZETTES, ALPACAS, MOUSSELINE de laine, SATIN de Flandre—le tout à des prix réduits.
Un assortiment d'ALPACAS en couleur.
Des MOUSSELINES tout laine, de toutes les couleurs.
Un assortiment complet de CASIMIRS français de toutes nuances.
MOUSSELINES laine de la meilleure qualité à 25c,
MALAKOFFS à 20 c.
COLS Cluny à 30 c.
Véritables COLS Cluny à 50 c.
200 douzaines SERVIETTES Huck à [illegible]
[illegible]
Grandes nappes françaises à [illegible] à $4 75.
SERVIETTES, qualités assorties.
TOILES d'Irlande et TOILE à taies d'oreillers, assortiment complet.
TOILES à draps, 10, 11 et 12/4.
INDIENNES à meubles, unies et à dessins, 20 cents.
Un grand assortiment de RIDEAUX dentelle Nottingham.
COTONNADES françaises et américaines, nouveaux genres.
JEANS du Kentucky
CASIMIRS et DRAPS de messieurs.
Un très grand stock de FLANELLES en couleur,
Un très grand stock de FLANELLES blanches, tous les prix.
Un très grand stock de BONNETERIE de dames et demoiselles, CHAUSSONS de messieurs, etc., etc.
Un assortiment complet de CORSETS.
BRODERIES VALENCIENNES, DENTELLES et ENTREDEUX imitation Valenciennes et une quantité d'articles dont l'énumération serait trop longue.
Nous recommandons nos CHALES cachemire noir, brodés et unis et un assortiment de GANTS de peau, nouveaux pour demoiselles.
Nous sommes obligés de donner nos marchandises au-dessous des prix d'hiver. Les marchands en gros sont invités à venir s'en assurer.
L'Examen ne coûte rien.
T. DANZIGER,
No 163 de la rue du Canal, et
17 sept—3f No 230 de la rue Royale.

VERMIFUGE
DE
B. A. FAHNESTOCK,
LE REMÈDE LE PLUS EFFICACE
POUR LES VERS.
Le meilleur remède qui ait jamais été inventé.
Les membres les plus distingués de la Faculté y ont recours avec la plus grande confiance, et beaucoup de médecins, surmontant leurs préjugés, ont donné avec plaisir des certificats qui en constatent la supériorité. On s'en sert beaucoup pour la simple raison que
On n'a rien inventé qui puisse le remplacer.
Et on l'administre sans crainte parce que le remède tel qu'il est ne peut pas faire de mal. Le public le connaît depuis près de QUARANTE ans et a pu en voir la supériorité dans des milliers de cas, dans toutes les parties du monde.
Il est du devoir des pères et mères de veiller sur la santé de leurs enfants et de se pourvoir de ce précieux remède.
Regardez bien les initiales et faites en sorte d'acheter le véritable
"VERMIFUGE DE FAHNESTOCK."
F. P. DUCONGE Agent,
11sept—1an rue de Chartres No 38 Nlle-Orléans.

A Vendre,
Le contenu de L'HOTEL DU TEXAS, situé au Stock Landing, comprenant 46 lits avec tous les accessoires pour accommoder une soixantaine de personnes, ensemble avec batterie de cuisine, garde-manger, &c. &c.
S'adresser sur les lieux "TEXAS HOUSE."
20 sept—4

A vendre.
Une BOULANGERIE bien achalandée, située rue [illegible], entre [illegible] et Bayou.
S'adresser chez M. B. Abadie coin des rues Claude et Ursulines, ou chez Willoz & Camors, No 51 rue Tchoupitoulas.
20 sept—3f

JOS. RIFFLARD & SONS,
Successeurs de
V. Durand & Rifflard,
Négociants commissionnaires, 42, Vesey Street,
NEW-YORK.
2 sept—3m—MJ—P P

GROCERIES A VENDRE.
A vendre, pour cause de départ, une Grocerie située à l'encoignure Dumaine et [illegible], avantageusement placée, bien achalandée, ayant des marchandises de choix. [illegible] Conditions avantageuses. S'adresser sur les lieux. 22 sept—3f

Entrepôt de Tapis et de Toiles cirées,
ELKIN & Co.,
168............Rue du Canal............168
En face du Christ Church,
Reçoivent, en ce moment, de
Nouveaux Genres de Tapis
en VELOURS, BRUXELLES, TROIS PLIS et INGRAIN.
Egalement: TOILES CIRÉES, STORES, RIDEAUX DENTELLES et DAMAS
Et un grand assortiment d'articles de TAPISSERIE, qu'ils vendront aux plus bas prix du marché, au comptant. [illegible] au 31 déc P P

C. CAVAROC,
Négociant Commissionnaire,
5 PASSAGE DE LA BOURSE 5
Je fais des avances libérales sur cotons et autres produits consignés à mes amis de Bordeaux, du Havre et de Liverpool.
C. CAVAROC.

CHAMPAGNE, J. ROUSSILLON & Cie.—
A vendre par C. CAVAROC.

VIN ROUGE EN BARRIQUES—
200 barriques COTE DE CLAIRAC,
125 " CHATEAU DILLON, S. F.
50 " COTE DE BOURG, S. F.
[illegible] demi barriques COTE DE FRONSAC, S. F.
En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

VIN ROUGE EN CAISSES—
2500 caisses ST-JULIEN,
1000 " STE-EULALIE,
500 " ST-LOUBES,
300 " CHATEAU TALBOT,
100 " CHATEAU DILLON,
100 " CHATEAU TERREFORT,
150 " ST-ESTEPHE,
25 " CHATEAU LAFITTE,
25 " CHATEAU MARGAUX,
15 " CHATEAU LATOUR,
25 " HAUT BRION.
En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

VIN BLANC EN BARRIQUES—
40 barriques CHATEAU DE CURSAN,
40 " ENTRE-DEUX-MERS,
[illegible]
150 [illegible] CHATEAU DE CURSAN,
5 demi barriques SAUTERNE.
En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

VIN BLANC EN CAISSES—
1000 caisses CHATEAU DE CURSAN,
20 " CHATEAU IQUAM,
4 " CHATEAU COUTAT,
400 " GRAVES, No [illegible],
150 " SAUTERNE, No [illegible].
En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

PORTO SHERRY—
50 barriques PORTO, vieux et de qualité supérieure.
En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

VERMOUTH, NOILLY, PRATT & CIE.
1200 caisses Noilly, Pratt & Cie.
En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

HUILE D'OLIVE, J. PLAGNIOL—
500 paniers, 24 onces.
En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

DAMES-JEANNES VIDES—
2000 dames-jeannes de 5 gallons,
200 " de 1 gallon.
En magasin et à vendre par C. CAVAROC.

PANIERS DE BOUTEILLES VIDES—
400 paniers de bouteilles vides, 24 onces.
En magasin et à vendre par C. CAVAROC.

MARIE BRIZARD & ROGER—
400 caisses Liqueurs assorties—Anisette, Marasquin, Curaçao, Crème de Vanille, Cacao Chouva à la Vanille, Crème de Moka, Eau-de-Vie de Dantzig, Crème de Menthe.
Au magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

HOFFMAN FORTY—
50 caisses Crème de Noyau, Huile de Kirsch, Kirschenwasser, Eau de Noyau.
En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

COGNAC—COCQ FRERE ET FILS—
150 quarts, 1860—[illegible]
125 caisses [illegible]
En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

COGNAC—ACHILLE PETIT—
30 quarts, 1816.
300 caisses.
En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

COGNAC—SEIGNOURET FRERES—
300 caisses.
En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

CHAMPAGNE—L. ROEDERER—
A vendre par C. CAVAROC.

SARDINES A L'HUILE—
250 caisses, 100 quarts, H. Dubois, [illegible] demi, Sardellines,
En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

BRIQUES DE LA CAMPAGNE—
1,300,000 briques de la campagne, à livrer sur l'habitation ou en ville, par C. CAVAROC.

TUILES—
50 000 tuiles à livrer sur l'habitation, par
17 sept—3f C. CAVAROC.

80............RUE DU CANAL............80
AGENCE DE
Fusils Anglais et Français
—EN MAIN—
Un Assortiment Complet.
ARTHUR OLIVIER,
80, rue du Canal.
17 sept—3m (Au Premier.)

Porc, Chandelles, Huile, &c.
100 BARILS HUILE DE GRAISSE d'hiver, marque Proctor & Gamble;
500 caisses CHANDELLES de l'Etoile, marque Proctor & Gamble,
100 caisses SAINDOUX en boîtes, [illegible]
200 barils PORC MESS;
200 tierçons GRAISSE ou SAINDOUX de choix;
100 tierçons JAMBONS AU SUCRE, de Rowan
BACON, AMIDON, WHISKEY, &c., &c.
A vendre par OSCAR MERCIER & CO.,
18 sept—3f No 57, rue Poydras.

J. J. BONNAFFE,
QUINCAILLIER.
47........Rue [illegible] (autrefois Levée)........47
Entre Champs-Elysées et Marigny.
En face du Marché du Port, 3me District.
Se fait un devoir de rappeler à ses amis et au public en général qu'il a toujours un magnifique assortiment de cadenas et serrures de sûreté pour appartements et bureaux, objets indispensables dans le temps où nous vivons.
On trouvera aussi chez lui un assortiment complet et très varié en quincaillerie américaine et étrangère qu'il vendra au bas prix du marché. 19 sept—1m

AVIS.
Le Bureau du Percepteur des Taxes d'Etat, au No 116 de la rue Carondelet, Premier District de la Nouvelle-Orléans, est ouvert de NEUF heures du matin à TROIS heures de l'après-midi, pour recevoir les taxes d'Etat de 1867, et [illegible] conformément à la loi.
F. C. MAHAN,
6 sept—1m Percepteur des Taxes d'Etat.

Tirage de la Loterie de l'Etat du Kentucky
POUR LE 21 SEPTEMBRE—CLASSE [illegible].
Décidé par le tirage de la loterie de l'Etat du Missouri.
Plan de Police.
75 25 39 20 22 34 56 17 58 66 71 — —
Le soussigné donne [illegible] renseignements et paie les payements de toutes les loteries légalisées.
C. T. HOWARD, Marchand de billets de loterie, Au coin des rues Camp et Commune.
AVIS.—Méfiez-vous des prétendues loteries.—La loterie de Kentucky et celle de la Havane ne font jamais mention dans les journaux de prétendues primes payées, [illegible], ni des noms des personnes qui ont gagné. 14 juin—1m

Loterie de l'Etat de la Georgie,
Au profit de l'Asile des orphelins de [illegible].
PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 21 Septembre No [illegible]
5 49 70 29 55 74 37 64 18 14 24 42 —
Les tirages [illegible] de la loterie de l'Etat de la Georgie sont publiés dans "l'Appeal" de Memphis, le "Constitutionalist" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud dont les listes ainsi que les tirages officiels reçus d'Atlanta se trouvent au "General Office," No 16 Commercial Place, où l'on peut les voir.
12 mai—1m DAVE C. JOHNSTON, Agent.

GRAND SACRIFICE
DE
MARCHANDISES,
POUR CAUSE DE LIQUIDATION.
PEPIN & TURCOTTE,
131 Canal, entre Royale et Bourbon.
$300,000
De marchandises étrangères et du pays, nouvellement importées, le tout devant être vendu d'ici au 1er novembre prochain.
A partir de lundi, 14 courant, jusqu'au 25 octobre, nous vendrons toutes nos marchandises, sans égard au prix coûtant. Après cette date, la balance du stock sera vendue à l'encan, sans aucune réserve. Les familles qui ont besoin de marchandises feront bien de profiter de cette bonne occasion, qui en réalité est une réduction de 25 à 40 pour cent meilleur marché qu'elles ne pourront obtenir en d'autres circonstances.
13 sept—1m PP P. & T.

Divers. Divers.
100 BARILS PORC MESS, [illegible] pour famille,
25 tierçons JAMBONS cuits au sucre,
50 caisses SAINDOUX en petites boîtes,
40 firquins BEURRE de Goshen de choix,
250 barils FARINE de choix "Gray Jacket",
250 do do triple extra Extra,
25 do VINAIGRE blanc,
2000 caisses CHANDELLES de Star 12, 13, 14, 16 onces,
[illegible]
250 do SAVON pour famille,
[illegible] do TABAC à chiquer,
[illegible] sacs CAFÉ de Rio,
25 barils VIEUX WHISKY BOURBON.
A vendre par J. B. VANHORN & CO.
22 sept—2f No 30 rue Tchoupitoulas.

MUSIQUE. MUSIQUE.
Transfert de magasin.
A. ELIE, marchand de musique, de pianos et autres instruments, a l'honneur d'informer sa clientèle et le public qu'il transfèrera, à partir du 1er octobre 1868, son magasin du No 93 rue Royale, au No [illegible] de la même rue, [illegible]. 22 sept—1m

Propriétés à louer.

A LOUER.
Une demi-maison à étage, excellente pour une petite famille, avec cave, water-work et gaz. La maison située rue du Quartier, No 26, entre Bourgogne et Dauphine, est neuve et n'a pas encore été occupée. S'adresser rue de l'Esplanade, No 51. 23 sept—

A Louer à bon marché.
LE joli cottage récemment construit, ayant cinq chambres, cuisine et dépendances, situé à [illegible] de l'Hôpital, entre les rues Claiborne et [illegible]. Il y a, sur la façade, de grands arbres [illegible].
24 sept—1m Coin Chemin du Bayou et Claiborne.

A louer
Tout le 1er étage au-dessus du magasin de T. M[illegible], rue Royale et Toulouse. S'adresser au magasin.
Sept. 12—

A Louer,
UNE JOLIE RÉSIDENCE située rue Columbus entre Dauphine et St-Claude, ayant 4 grandes chambres et un cabinet, galerie sur le devant et derrière, cuisine [illegible] chambres de domestiques. [illegible] Possession immédiate.
S'adresser à F. L. MERCIER,
12sept—1f Encoignure Columbus et Dauphine.

Avis.
A louer ou à vendre, [illegible] encoignure [illegible] Harper et Dorgenois [illegible].

Propriétés à louer.
LES soussignés offrent à louer à des conditions avantageuses.
La maison rue d'Orléans, No 139.
La maison rue St-Claude, No 171.
La maison rue Bourbon No 132.
La maison formant l'angle des rues Remparts et Orléans.
Les beaux magasins rue de Chartres No 22.
La maison rue Joséphine No 287 entre Prytanée et St Charles.
Quatre des maisons [illegible] rue St Pierre.
LAFITTE, DUFILHO & Co.
20 sept—2f 19 Rue St Louis.

A Louer.
Le magasin No 1 de la rue Carondelet. S'adresser au coin de la rue du Canal, au magasin de [illegible].

A LOUER.
LA MAISON à trois étages située rue Bienville No 79, entre les rues Royale et Bourbon. On peut en prendre possession dès le 1er octobre prochain. S'adresser au bureau du rez-de-chaussée.

A louer.
LE HAUT de la maison du coin des rues Royale et St-Pierre. Possession le 1er octobre. S'adresser au magasin de [illegible] au rez-de-chaussée. 17 sept—3f

Magasin à Louer.
A LOUER—Le haut du magasin No 45 de la rue Vieille Levée, entre Douane et Bienville, à partir du 1er octobre prochain. S'adresser à F. STURZENEGGER.
Sept.—1m Rue de la Vieille Levée No 41.

A Louer,
Le grand magasin, à l'épreuve du feu, No 46 de la rue du Canal. Le meilleur emplacement de la ville.
Pour les conditions, s'adresser à LEON GODCHAUX,
Sept—1m Nos 91 et 93 de la rue du Canal.

A louer.
Une MAISON située au No [illegible] de la rue Royale, près la rue St-Philippe, ayant huit grandes et cinq petites chambres, avec une grande verandah [illegible]. S'adresser à l'un ou l'autre des magasins de Théo. Danziger, No 163 de la rue du Canal ou No 230 de la rue Royale, coin St-Philippe.

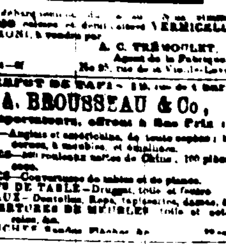

En débarquement [illegible] caisses VERMICELLI et MACARONI, à vendre par A. C. TREMOULET, Agent de la Fabrique, No [illegible], rue de la Vieille-Levée.

ENTREPÔT DE TAPIS—[illegible]
A. BROUSSEAU & Co,
Importateurs, offrent à Bas Prix:
TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce; [illegible]
NATTES—[illegible] rouleaux nattes de Chine, [illegible]
STORES—Couvertures de tables et de pianos.
DESSUS DE TABLE—Drugget, toile et feutre.
RIDEAUX—Dentelles, Reps, tapisseries, damas, &c.
COUVERTURES DE MEUBLES—toile et coton, [illegible]
CORNICHES [illegible]

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
Ce chemin, qui a été allongé est ouvert à partir de Dimanche, 19 du courant.
Prix du billet, pour aller au Lac et retour [illegible]
[illegible] enfants au-dessous de 12 ans [illegible] 10
L'extrémité du chemin en ville est fixée à la tête de la rue Lafayette, [illegible] des bateaux à vapeur et des chalands [illegible] NÉGOCIANTS EN PRODUITS DE L'OUEST [illegible] Compagnie a élevé une GRANDE GARE POUR LE FRET [illegible]
[illegible]
G. PANDELY, Surintendant Général.

Aux planteurs de riz.
Nous venons de recevoir [illegible] riz [illegible]
No 341 rue Tchoupitoulas [illegible]
BAND, ZELLER & CO.
18sept—1m

CONSERVEZ VOS DENTS.
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE
[illegible] RUE DU CANAL [illegible]
entre Bourgogne et Dauphine, [illegible] toutes les opérations dans l'art du dentiste.
Consultations en français, en espagnol et en anglais.
10 mai—1m PP